



Le jeudi 25 juin 2015 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 19 juin 2015 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mme Karine BOPPE, MM. Eric DESREUMAUX, Dominique SERGENT, Riquier WILLOQUET, Mme Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Christiane DECANter-CAULLET (à M. Alain FAUVARQUE), Mme Danièle PETIT (à M. le Maire), M. Claude LAMARCQ (à M. Jean-Max LEFEBVRE)

Absentes excusées : Mmes Martine FOULON, Karine VIENNE épouse DUTOIT, Dong NGUYEN-RODRIGUEZ

Absents : Mme Nathalie HERBAUX, M. Alexandre MEZIERE, Mme Delphine BERNADAT

N° 15-4-2

### Ressources humaines

Tableau indicatif des emplois communaux

Modification

Rapport de M. le Maire,

Pour répondre à l'évolution des besoins de notre collectivité, il est indispensable d'adapter les effectifs à l'évolution des tâches incombant au personnel et de modifier les grades en fonction des cadres d'emplois. C'est pourquoi il vous est proposé de modifier le tableau récapitulatif des effectifs des services communaux que vous avez fixé par délibération le 12 décembre 2013 comme suit :

#### Modifications d'emplois :

- 1 ingénieur principal à temps complet (Echelle indiciaire : indice brut 541 à 966) remplace 1 ingénieur au service des acquisitions foncières projets sur la commune.
- 1 rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (Echelle indiciaire brut 350 à 614) remplace 1 rédacteur au service relation avec le public.
- 3 adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (Echelle indiciaire brut 348 à 465) remplacent 3 adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe aux services administratifs.
- 1 éducateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (Echelle indiciaire brut 350 à 614) remplace 1 éducateur des activités physiques et sportives au service des sports.
- 1 infirmier soins généraux hors classe à temps complet (Echelle indiciaire brut 439 à 700) remplace 1 infirmier soins généraux de classe supérieure à la maison de l'enfance.
- 1 éducateur principal de jeunes enfants à temps complet (Echelle indiciaire brut 422 à 675) remplace 1 éducateur de jeunes enfants au service des affaires scolaires.
- 1 éducateur principal de jeunes enfants à temps non complet 28h par semaine (Echelle indiciaire brut 422 à 675) remplace 1 éducateur de jeunes enfants à temps non complet 28h par semaine à la maison de l'enfance.
- 4 auxiliaires de puériculture principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (Echelle indiciaire brut 348 à 465) remplacent 4 auxiliaires de puériculture à la maison de l'enfance.
- 2 auxiliaires de puériculture principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 28h et 17h30 par semaine (Echelle indiciaire brut 348 à 465) remplacent 2 auxiliaires de puériculture à temps non complet 28h et 17h30 par semaine à la maison de l'enfance.
- 1 adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (Echelle indiciaire brut 364 à 543) remplace 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe aux services généraux.

- 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 30h par semaine (Echelle indiciaire brut 348 à 465) remplace 1 adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 30h par semaine aux services généraux.
- 3 agents spécialisés principaux de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps complet (Echelle indiciaire brut 348 à 465) remplacent 3 agents spécialisés de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles.
- 1 assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 10h par semaine (Echelle indiciaire brut 404 à 675) remplace 1 assistant d'enseignement artistique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 10h par semaine.
- 1 brigadier chef à temps complet (Echelle indiciaire brut 364 à 543) remplace 1 brigadier au service de la police municipale.

Nous vous demandons de bien vouloir donner votre accord sur les modifications susmentionnées.

Travaux préparatoires :  
CTP du 10/02/2015  
CA du 9 juin 2015  
Commission générale du 16 juin 2015



Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait, délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire